

ce crédit; autrement, cette affaire tomberait dans l'oubli. Si nous n'insistons pas et si nous attendons que le comité permanent de la défense entende tous les témoins, les négociations auront repris et le village de Shannon, malgré la volonté de nombre de personnes, aura disparu.

Je dois à nouveau souligner que l'expropriation se fait contre le gré de ceux qui sont établis à cet endroit depuis des générations. Je tiens à recevoir un peu plus de renseignements sur ce projet avant de consentir à l'adoption de ce crédit.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, comme je l'ai déjà expliqué, il y aura jusqu'à 3,000 hommes qui recevront un entraînement à ce camp. Ils seront initiés au maniement de toutes les armes et se serviront du matériel et de l'équipement disponibles.

M. Pugh: Vous dites que 3,000 hommes seront initiés au maniement de toutes les armes. C'est là, dirais-je, une information un tant soit peu vague. S'ils doivent recevoir de l'entraînement dans le maniement de toutes les armes, combien d'entre eux utiliseront ce genre particulier de mortier, non pas tous les genres de mortier, mais ce genre particulier qui mettrait en danger 25 familles de Valcartier?

Des voix: Adopté.

M. Woolliams: Ne précipitez pas les choses, messieurs.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Il y a-t-il des chances qu'un autre ministre soit nommé.

Des voix: Adopté.

M. Pugh: J'ai demandé combien d'hommes, sur ces 3,000, apprendront à manœuvrer ce mortier à longue portée?

L'hon. M. Churchill: L'ancien parti PSD se serait inquiété d'une chose de ce genre.

M. Lewis: Ne vous inquiétez pas de nous à ce point.

Des voix: Adopté.

Des voix: Non.

M. Pugh: Nous voulons une réponse.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur le président, y aurait-il moyen de laisser le comité poursuivre son étude? C'est sans doute très bien de regarder le député d'Okanagan-Boundary, mais je ne vois pas pourquoi il se moquerait du comité. S'il a des questions à soumettre, on pourrait en discuter, mais prendre la parole, vouloir la garder, se lever et refuser de parler, et refuser de s'asseoir, c'est une

preuve évidente de son intention de retarder le travail du comité. C'est une intention légitime, si tel est le désir de l'opposition. C'est son droit, mais il y a un Règlement à appliquer dans le cas des débats à la Chambre et au comité et, sauf le respect que je vous dois, monsieur le président, j'estime qu'on devrait l'appliquer. Si le député veut parler, qu'il parle. Sinon, il devrait s'asseoir et nous laisser poursuivre l'étude du crédit.

M. Pugh: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les paroles d'un ministre qui vient d'entrer à la Chambre. Il ne se rend apparemment pas compte de ce qui s'est produit ce soir au comité. Il dit que le député refuse de prendre la parole. S'il veut bien examiner demain le hansard, il verra qu'il n'en est rien. Il arrive que le ministre refuse de répondre.

Je dirai au ministre qui a tenté de me critiquer avec rudesse que je ne me tiens pas ici pour qu'on me regarde. Je pense à ces habitants d'un village qui demandent au Parlement de s'occuper d'eux, qui ont demandé au premier ministre de faire quelque chose pour remédier à leur situation. Le premier ministre a accusé réception du télégramme qu'ils lui ont envoyé. Pendant qu'il était présent à la Chambre, on lui a posé des questions, mais il n'a pas répondu. Nous ne faisons que continuer les représentations. Je m'adresse au ministre qui est arrivé en retard et qui a fait une observation au milieu du débat. En ce qui regarde la procédure, j'ai beaucoup de respect pour lui, mais lorsqu'il se lève soudainement pour nous demander de passer à autre chose pour diverses raisons, je ne suis plus du tout de son avis.

● (9.30 p.m.)

Vous savez, monsieur le président, que j'ai posé une question qui mérite, à mon sens, une réponse. Loin de moi l'idée de retarder le comité d'une façon quelconque, mais je désire obtenir une réponse à cette question. En outre, le ministre de la Défense nationale, qui se lève à la moindre occasion et prétend connaître tout ce qui se passe au sein de son ministère et au chapitre des affaires extérieures, ne connaît pas les petits détails qui influent sur le moral de l'armée, de la marine, de l'aviation, ou de nos services quoi. Dans une affaire aussi importante que le déménagement de 25 familles établies à un endroit depuis des générations, le ministre n'a aucune raison, il me semble, de refuser de nous dire pourquoi il faut exproprier ce terrain pour y aménager un champ de tir.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, je tiens à bien préciser que je m'intéresse tout autant à ces 25 familles que mon ami, mais s'il poursuit son interrogatoire, je suis sûr que